



Montréal, le 8 octobre 2025

Politique de réglementation des membres
Organisme canadien de réglementation des investissements
40, rue Temperance, bureau 2600
Toronto (ON) M5H 0B4
memberpolicymailbox@ciro.ca

Négociation et marchés
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20, rue Queen Ouest, 22e étage
Toronto (ON) M5H 3S8
tradingandmarkets@osc.gov.on.ca

Réglementation des marchés des capitaux
Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique
701, rue Georgia Ouest, C.P. 10142,
Pacific Centre
Vancouver (C-B) V7Y 1L2
CMRdistributionofSROdocuments@bcsc.bc.ca

Objet : Modernisation des exigences concernant les transferts de comptes et les déplacements de comptes en bloc

À qui de droit,

Nous avons pris connaissance avec grand intérêt du projet de modernisation des exigences concernant les transferts de comptes et les déplacements de comptes en bloc, proposé par l'Organisme canadien de réglementation des investissements (l' « OCRI »).

Étant le premier groupe financier coopératif en Amérique du Nord avec plus de 501 G\$ d'actifs et 7,8 millions de membres et clients¹, le Mouvement Desjardins (le « Mouvement ») offre une vaste gamme de produits et services à l'échelle canadienne, tant pour les clientèles des particuliers que des entreprises incluant la Gestion de patrimoine, l'Assurance de personnes et l'Assurance de dommages.

Le Mouvement Desjardins appuie l'objectif de l'OCRI d'accroître la rapidité et l'efficacité des transferts de comptes. Des transferts rapides sont à l'avantage des investisseurs, mais aussi des courtiers qui pourront assurer un processus de transition plus satisfaisant pour leurs clients et assurer l'efficacité du secteur. Nous partageons également la position de l'OCRI à l'effet que la mise en place de ce projet devrait renforcer la confiance du public envers les marchés financiers. Nous supportons pleinement le projet de l'OCRI et l'encourageons à poursuivre ses travaux de concert avec l'ensemble des régulateurs du secteur financier afin de garantir des transferts efficaces pour tout le secteur.

Effectivement, nous sommes d'avis que les délais de transfert de comptes devraient être harmonisés et appliqués de manière transversale à l'ensemble de l'industrie (valeurs mobilières, assurances, institutions de dépôts), indépendamment du régulateur concerné. Une telle harmonisation permettrait une cohérence réglementaire et une réduction des disparités entre les différents secteurs et entités réglementées.

Nous répondons aux questions de l'OCRI dans la perspective de favoriser ce résultat.

¹ [fiche de l'investisseur T2-2025](#)

Question 1 - Proposition d'exigence de traiter de façon proactive les entraves au transfert de compte avec le client dès le départ, avant que le processus de transfert de compte ne puisse commencer

Nous sommes d'accord que cette proposition serait très bénéfique autant pour les clients que pour les institutions financières. Le processus de transfert de compte en serait grandement simplifié. Cependant, des développements technologiques de type système bancaire ouvert (« *open banking* ») seront requis pour assurer la pleine mise en place de cette proposition, car l'industrie ne dispose pas des solutions technologiques adéquates pour opérationnaliser ces changements, à l'heure actuelle.

Question 2 - Délai raccourci proposé pour relever les entraves au transfert et en informer le client

Nous sommes plus que favorables à ce délai raccourci. Un délai court permet de rapidement agir avec le client pour surmonter ces entraves et ainsi diminuer le délai moyen pour effectuer un transfert. Par ailleurs, nous recommandons l'adoption d'une approche prescriptive dans un souci de cohérence et d'efficacité opérationnelle à l'échelle de l'industrie. Cette approche devrait établir des normes claires afin de faciliter la mise en œuvre uniforme des processus de transfert et d'assurer une meilleure prévisibilité pour les intervenants. Certaines modifications au processus actuel devront cependant être apportées ; un court délai d'implantation serait approprié en cette matière.

Question 3 - Délai de règlement standard pour les transferts de comptes

Le délai de 10 jours, proposé par l'OCRI, est tout à fait réaliste et est déjà couramment appliqué dans nos opérations. Ce délai pourrait, à notre avis, être en vigueur.

Au nom du Mouvement Desjardins, nous vous remercions pour cette présente occasion de partager nos commentaires.

Pour tout besoin d'information additionnelle, n'hésitez pas à communiquer avec les soussignés.

Veillez agréer nos salutations les plus distinguées.

La directrice principale Affaires réglementaires,



Giuseppina Marra, CPA auditrice, IAS.A

Cc.

M. Pierre-Olivier Samson, vice-président Opérations Gestion de patrimoine

M^{me} Marie-Andrée Alain, vice-présidente et chef de la conformité et protection des renseignements personnels

M^{me} Marjorie Minet, vice-présidente Services-conseils en gestion de patrimoine